

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

-----  
CANTON DE ROYAN

-----  
COMMUNE DE ROYAN

N° 21.165

L'an deux mille vingt et un, le 16 novembre, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

Le 10 novembre 2021

Le 10 novembre 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, Mme Nadine DAVID, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Jean-Michel DENIS, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Christine DELPECH-SOULET, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, M. Raynald RIMBAULT, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Gilbert LOUX représenté par M. Didier SIMONNET  
Mme Odile CHOLLET représentée par Mme Dominique BERGEROT  
Mme Marie-Pierre QUENTIN représentée par M. Philippe CAU  
Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT représentée par M. Gérard FILOCHE  
M. Thierry ROGISTER représenté par Mme Dominique PARSIGNEAU  
M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 33

M. Yannick PAVON a été élu secrétaire de séance.

OBJET : ACQUISITION À L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION BX n° 611, SITUÉE 1 IMPASSE DES CLÉMATITES - ALLÉE DES GLYCINES À ROYAN, APPARTENANT À MADAME ODILE DAVAL, POUR LA RÉGULARISATION DE L'ALIGNEMENT DE CES VOIES ET INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL

RAPPORTEUR : M. CUSSAC

VOTE : UNANIMITÉ

Par une promesse de cession en date du 19 octobre 2021, Madame Odile DAVAL s'est engagée à aliéner à l'euro symbolique, au profit de la commune, une parcelle lui appartenant, cadastrée section BX n° 611, située 1 impasse des Clématites – allée des Glycines à Royan, d'une contenance de 66 m<sup>2</sup>, dans le but de permettre la régularisation de l'alignement de ces voies.

Afin d'entériner cette acquisition, en application de l'article L.1212-1 du code général de la propriété des personnes publiques, le Maire a qualité pour passer en la forme administrative les actes relatifs aux droits réels immobiliers, et notamment ceux relatifs aux acquisitions d'immeubles.

L'habilitation à recevoir et à authentifier de tels actes étant un pouvoir propre du Maire qui ne saurait être délégué, il importe, pour la passation d'un tel acte, que le conseil municipal désigne, par délibération, Monsieur le Premier Adjoint pour signer cet acte et ce, en présence de Monsieur le Maire, habilité à procéder à l'authentification.

Il est donc proposé au conseil municipal d'acquérir la parcelle précitée à l'euro symbolique, de passer un acte en la forme administrative pour ladite acquisition et d'autoriser Monsieur le Premier Adjoint à signer l'acte administratif.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Vu la promesse de cession de Madame Odile DAVAL, en date du 19 octobre 2021,
- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.1311-13,
- Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L.1212-1, L.1212-3 et L.1212-6,
- Après en avoir délibéré,

### DÉCIDE

- d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle appartenant à Madame Odile DAVAL, cadastrée section BX n° 611, située 1 impasse des Clématites – allée des Glycines à Royan, d'une contenance de 66 m<sup>2</sup>, afin de permettre la régularisation de l'alignement de ces voies,
- de passer un acte en la forme administrative pour ladite acquisition,
- d'autoriser Monsieur le Premier Adjoint à signer tout document se rapportant à cette opération et à signer l'acte, en présence de Monsieur le Maire habilité à procéder à son authentification en tant qu'officier public,
- d'incorporer la parcelle dans le domaine public communal.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick MARENGO

# PROMESSE DE CESSION

Je soussignée Odile Sylvette SALMIERI, épouse DAVAL

Née le 20/05/1958, à Royan 17200

Demeurant 10 rue Claude DEBUSSY à ROYAN (17200)

Promets et m'oblige à céder à la Ville de Royan, à l'euro symbolique, la parcelle m'appartenant cadastrée section BX n° 611, d'une contenance de 66 m<sup>2</sup>, située 1 impasse des Clématites, allée des Glycines à Royan (17200), pour permettre la régularisation de l'alignement de l'allée des Glycines.

La parcelle n'est pas grevée de servitudes

La présente cession est consentie et acceptée sous les conditions et charges suivantes :

Je m'engage :

- A céder le terrain dans l'état du jour de la signature de la présente promesse,
- A signer et à fournir tout document nécessaire à la réalisation de cette cession et à présenter les titres de propriété à la Ville de ROYAN (service du Domaine Communal) chargée de la rédaction de l'acte de vente en la forme administrative,
- A renoncer à recourir à un notaire,
- A livrer l'immeuble libre de toute occupation.

Régime matrimonial (à compléter) :

Divorcée

Contrat de mariage (à compléter) : oui  non

En contrepartie la Ville de ROYAN s'engage :

1. A rédiger l'acte de vente en la forme administrative et à prendre en charge les frais y afférant,
2. A prendre à sa charge les frais liés à la création de la parcelle cadastrée section BX n° 611, issue de la parcelle cadastrée section BX n° 609 appartenant à Madame Odile DAVAL.

Fait à Royan, le 19/10/2021

(<sup>1</sup>) Signature

GEOMETRE : CABINET DEVOUGE - GEOMETRE-EXPERT - 61 AVENUE DANIEL HEDDE - BP 90024 - 17202 ROYAN CEDEX

(<sup>1</sup>)La mention « lu et approuvé - bon pour cession à l'euro symbolique » (en toutes lettres) doit être écrite de la main du promettant avant la signature.

Commune de ROYAN  
1 et 3 Impasse Des Clématites

Propriété de Mme Odile DAVAL

# PLAN DE BORNAGE DE LA DIVISION

Lieudit : La Roche-Nord

Section BX n°599 et 600 avant réunion et division

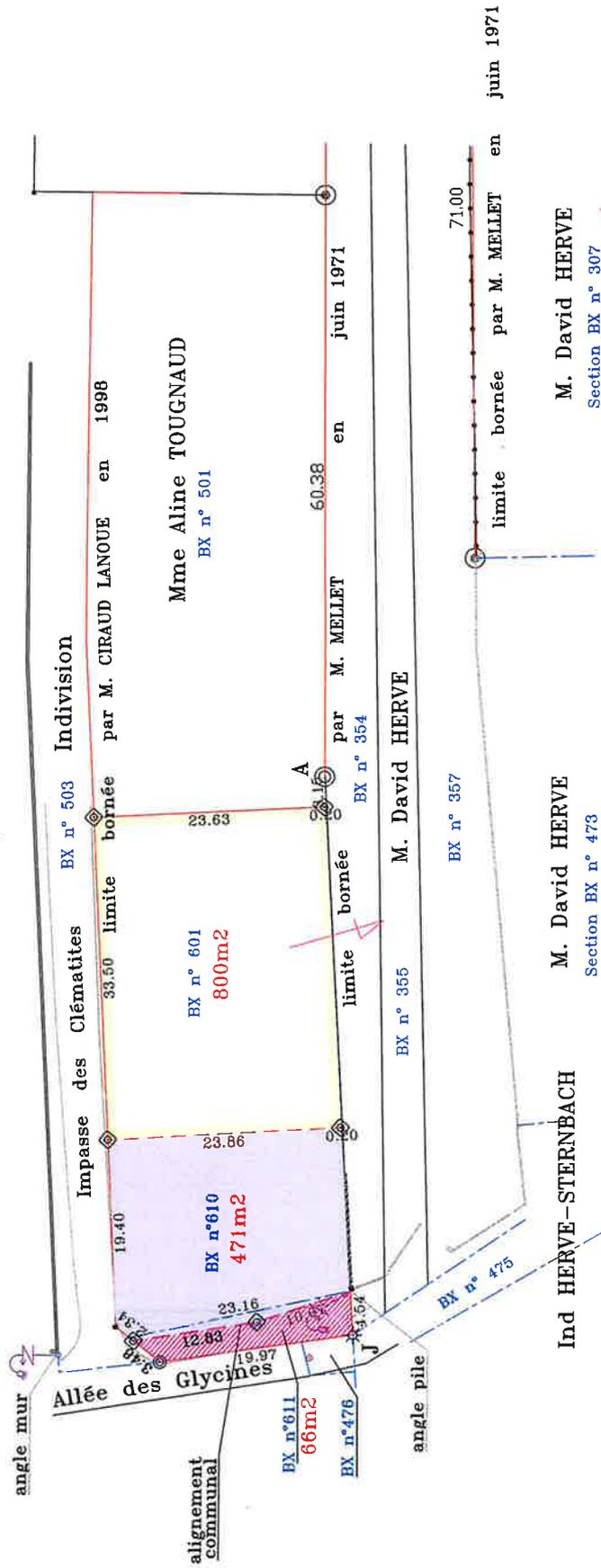
Dressé le 19 août 2020

Modifié le 2 septembre 2021

Mise à jour le 20 septembre 2021

Echelle : 1/500

Ref : 20187R-CL/CB



TAB

Partie détachée pour création d'un terrain à bâtir de 537m² dont 66m² pour cession d'alignement

J ☼ clou sur rondelle plastique posé conformément au plan de bornage MELLET le 06.10.2015

A ⊙ borne posée conformément au plan de bornage MELLET le 06.10.2015

⊙ borne existante Cabinet CIRAUD-LANOUE

--- application cadastrale

— limite bornée

- - - limite divisoire

⊕ borne nouvelle

Partie détachée pour rattachement à la propriété voisine section BX n°500p pour 800m²

Cession d'alignement

M. David HERVE  
Section BX n° 307

M. David HERVE  
Section BX n° 473

Ind HERVE-STERNBACH

M. David HERVE  
Section BX n° 307

Accusé de réception en préfecture  
017-211703061-20211116-DCM21-165-DE  
Date de télétransmission : 17/11/2021  
Date de réception préfecture : 17/11/2021

Cabinet DEVOUGE Ingénieur-Géomètre  
61 Av Daniel HEDDE  
B.P. n°90024 17202 ROYAN Cedex  
Tel:05.46.38.38.00 Fax:05.46.38.45.68  
e-mail : contact@cabinetdevouge.com





# Export cartographique



Projet de permis de construire  
N° 17003401160CM21-165-DE  
Date de l'inscription : 17/01/2022  
Date de la dernière signature : 17/01/2022

Mètres  
0 20 40  
Réalisé le 24/10/2024 par S. duquet  
Sources : Géoportail 2019 © DGFIP